

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Le Royaume Ltée		Date d'inspection Le 14 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie Le Royaume		Numéro de permis 2017090	
Adresse 392 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3		Numéro de téléphone (506) 382-4565	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 48	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	14 mai 2026	14 mai 2026

Commentaires: Lors de l'arrivée de l'inspectrice, le ratio dans une des salles de classe comprend 4 enfants de 4 ans, 3 enfants de 3 ans et 4 enfants de 2 ans, sous la supervision d'une seule personne éducatrice. Le ratio enfants-personnel doit être maintenu en tout temps dans un groupe d'enfants d'âge hétérogène. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante afin de rappeler que le ratio enfants-personnel doit être respecté en tout temps. L'éducatrice informe l'inspectrice que l'autre personne éducatrice est allée changer la couche d'un enfant. Celle-ci est revenue dans un délai d'une minute avec l'enfant et le ratio est maintenant respecté. Il est aussi observé que la capacité du local mesure seulement pour 11 enfants, mais 12 enfants sont présents. L'inspectrice a eu une discussion avec la personne éducatrice qui mentionne que la division des groupes n'avait pas encore été faite pour la journée. Les enfants ont ensuite fait la transition vers les jeux extérieurs ainsi que dans leur salle de classe lorsqu'ils rentrent des jeux extérieurs. La lacune est maintenant conforme.

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.

Lors de l'inspection, elle observe les enfants lors de la transition vers les jeux extérieurs, pendant les jeux extérieurs en matinée, l'heure du dîner, la période de repos, la collation en après-midi, ainsi que l'arrivée des enfants d'âge scolaire de l'école.

L'inspectrice observe des interactions positives de la part des personnes éducatrices envers les enfants. Elle observe également que les personnes éducatrices sont engagées dans les jeux extérieurs avec les enfants.

Une discussion est tenue avec l'exploitante afin de clarifier qu'une personne éducatrice doit compléter les 2 heures manquant de perfectionnement professionnel avant la date d'expiration du permis, soit le 30 juin 2026.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 mai 2026

Date

original signé par
Katherine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"